

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Le maire de Libreville, L

INTERPELLÉ vendredi dernier par la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM) pour présomption d'association de malfaiteurs, détournement des deniers publics, blanchiment des capitaux, extorsion de fonds, concussion, corruption passive, chantage, faux et usage de faux, complicité de faux et usage de faux, le maire de la commune de Libreville, Léandre Nzue, et quelques collaborateurs ont été inculpés, puis placés en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet. Sitôt après, le procureur de Libreville, André Patrick Roponat, a fait une déclaration que nous reproduisons ci-dessous.

APRÈS une enquête menée par la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire, relativement à l'utilisation des finances et certains biens de la Mairie de Libreville, Monsieur le Maire de la commune de Libreville et cinq (5) de ses collaborateurs ont été déférés au parquet de la République lundi 14 septembre 2020.

Après exploitation des procès-verbaux d'enquête préliminaire par Monsieur le Procureur de la République, ce dernier demandait que Monsieur le Maire qui, jusque-là ne présentait aucun signe de maladie rentrât dans son bureau. C'est alors que des voix s'élevaient dans les couloirs pour signaler un malaise dont était victime Monsieur le Maire. Immédiatement, le Procureur de la République fit appel aux médecins militaires qui, sans désespérer, arrivaient sur les lieux quelque temps après. Et Monsieur le Maire était transporté en direction de l'hôpital militaire. Au terme d'une observation qui a duré 24 heures, un rapport médical présentant un état général normal a été établi, lequel rapport médical est aussi accompagné d'une attestation de décharge signée de Monsieur le Maire qui s'est opposé à la pratique de certains examens sur sa personne.

À la suite de ce qui précède, Monsieur le Maire a été déféré ce jour, mardi 15 septembre 2020, et un médecin l'a ausculté encore devant le Procureur de la République avant son interrogatoire. Au cours dudit interrogatoire, Monsieur le Maire s'est expri-

mé clairement et sans difficulté particulière. Eu égard à tout ce qui précède, une information

Signalons que des six personnes déférées, trois ont été mises hors de cause pour défaut de charges.

a été ouverte contre Monsieur le Maire, le chargé d'études auprès de l'inspecteur général municipal chargé du domaine public et Monsieur l'inspecteur général des municipalités de la commune de Libreville pour des faits d'association de malfaiteurs,

détournement des deniers publics, blanchiment des capitaux, extorsion de fonds, concussion, corruption passive, chantage, faux et usage de faux, complicité de faux tour à tour.

Puis les intéressés après leur inculpation par le juge d'instruction ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, à l'exception de Monsieur le chargé d'études qui, bien qu'inculpé, a été laissé en liberté provisoire.

Signalons que des six personnes déférées, trois ont été mises hors de cause pour défaut de charges. Je clos mes propos en indiquant que les droits des mis en cause ont fait l'objet du respect le plus scrupuleux. Il n'y a pas eu d'actes de violences sur quiconque. Et l'état de santé de Monsieur le Maire continuera de faire l'objet d'une attention toute particulière".



Le procureur de la République, André Patrick Roponat.

LES CHEFS D'INCULPATION

- ✓ Association de malfaiteurs
- ✓ Détournement des deniers publics
- ✓ Blanchiment des capitaux
- ✓ Extorsion de fonds
- ✓ Concussion
- ✓ Corruption passive
- ✓ Chantage
- ✓ Faux et usage de faux
- ✓ Complicité de faux

© D. Maixant MOUSSAVOU

Léandre Nzue, en prison

Léandre Nzue, de l'Hôtel de ville à la prison

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

LE maire de la commune de Libreville, Léandre Nzue, qui a été écroué, hier, à la prison centrale de Libreville pour présomption du crime de " détournement de fonds publics, blanchiment des capitaux et mauvaise gestion ", dispose de qualités mais aussi de défauts qui lui ont permis de gravir les échelons et d'atteindre ses objectifs. Né le 25 février 1957 à Libreville, Léandre Nzue, qui préside également aux destinées de l'Association des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, a fait son trou à la force de son poignet. Haut fonctionnaire,

Après plusieurs échecs dans sa quête de faire triompher le PDG lors des élections locales dans le 2e arrondissement de Libreville, il parvient à ses fins le 6 octobre 2018 en obtenant la majorité devant ses concurrents.



Photo: DR

il est, de 1992 à 1997, conseiller technique au ministère de la Fonction publique, directeur général adjoint de la Réforme administrative, conseiller au cabinet du Premier ministre chargé de la Fonction publique. Entre 2002 et 2007, il est conseiller du directeur général de Gabon Telecom, puis conseiller du président-directeur général de La Poste SA. Entré très tôt en politique, il gravit les échelons jusqu'à devenir haut cadre du Parti démocratique gabonais (PDG au pouvoir), puis conseiller politique dans le cabinet politique du Distingué camarade Ali Bongo Ondimba.

Élu conseiller municipal en 2007 dans la circonscription administrative frondeuse du 2e arrondissement de Libreville acquise à l'opposition, M. Nzue devient 4e adjoint au maire de la commune de Libreville du 23 mai 2008 au 10 février 2014. Après plusieurs échecs dans sa quête de faire triompher le PDG lors des élections locales dans le 2e arrondissement de Libreville, il parvient à ses fins le 6 octobre 2018 en obtenant la majorité devant ses concurrents. Depuis le 11 mars 2019, l'enfant d'Avea préside aux destinées de Libreville où vivent 65 % de la population gabonaise. Père de famille, spécialiste des arts martiaux, battant, expérimenté, baroudeur, activiste politique débordant et fonceur, cet homme à la forte personnalité se fixe alors pour objectif de métamorphoser Libreville. Conscient que l'homme politique est jugé selon la justesse des actes qu'il pose, il en avait déjà posé quelques-uns visant à redonner du lustre à la capitale gabonaise. Sauf que son incarcération à la prison centrale de Gros-Bouquet annihile définitivement cette noble ambition.

La liste des maires en fonction ayant eu des ennuis judiciaires

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

L'ISSUE redoutée par les proches et sympathisants de Léandre Nzue, en proie à des ennuis judiciaires, s'est finalement produite. Reportée la veille, en raison d'un malaise, l'audition du maire de la commune de Libreville devant le parquet de Libreville a eu lieu hier dans les locaux provisoires du Tribunal spécial. Une audition au terme de laquelle il lui a été

délivré un mandat de dépôt. Le premier magistrat de la capitale gabonaise séjourne désormais à la prison centrale de cette même cité. Cadre du Parti démocratique gabonais (PDG) pour la province de l'Estuaire, il vient ainsi allonger la longue liste des maires centraux incarcérés alors qu'ils étaient en fonction, pour les mêmes faits. Si la liste n'est pas exhaustive, il reste qu'avant lui, il y a eu le maire Meeth Ivigou Moulomba de

Mabanda, emprisonné au milieu des années 1990. Puis, Jean Rémy Lepemangoye, alors maire de Moanda de l'Union gabonaise pour la démocratie et le développement (UGDD), écroué à la fin des années 2000 à la prison centrale de Franceville. En décembre 2017, à la tête de la petite commune de Ndzomoe, Désiré Martial Nkoghe Mikang avait connu le même sort pour faux et usage de faux. Deux ans plus tard, c'était autour de Grégory

la particularité est qu'il est le premier magistrat de la principale agglomération du Gabon. Ce qui est une grande première dans l'histoire politique de notre pays.

Laccruche Alihanga, maire de la commune d'Akanda, de connaître la disgrâce. Il est pensionnaire de Gros-Bouquet où il se trouve encore en détention préventive pour présomption de détour-

nement de deniers publics et faux et usage de faux. Aujourd'hui, c'est Léandre Nzue qui complète cette liste peu enviable. Car, la particularité est qu'il est le premier magistrat de la principale agglomération du Gabon. Ce qui est une grande première dans l'histoire politique de notre pays.